

Réévaluation du programme d'aménagement des locaux

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS		
Bureau		Validation du Vice-Président
Séance du 20/10/05	Favorable	Le 24/10/05

Inscription budgétaire	
BP 2006 Imputation : 21.20	Montant de l'opération : 1 050 000 €

Le conseil communautaire du 22 octobre 2004 a validé le programme d'aménagement des locaux, programme qui consistait en :

Une reconfiguration des locaux actuels afin de recevoir dans de bonnes conditions les élus et le public et afin d'offrir de meilleures conditions de travail aux services de la C.A.G.B. L'acquisition des locaux au rez-de-chaussée (anciens locaux NOOS) permet d'accueillir les effectifs nouveaux de la C.A.G.B.

De plus la configuration sera modifiée car l'organisation interne des services l'est également.

Ainsi la réalisation de travaux de réaménagement par niveau devient nécessaire.

L'opération était prévue initialement en 3 tranches,

1 tranche ferme et 2 tranches conditionnelles.

Tranche ferme : Rénovation des locaux de tous les services situés au deuxième étage, réfection et agencement de la salle de réunion au premier étage.

Première tranche conditionnelle : Etude et travaux de rénovation des locaux du rez-de-chaussée, création d'un accueil pour la CAGB, création d'une climatisation, agencement de nouveaux bureaux.

Deuxième tranche conditionnelle : Etude et travaux de rénovation de locaux supplémentaires au deuxième étage (locaux de l'UGAP) et au 1^{er} étage après leur acquisition.

Le montant total de l'opération avait été estimé à 820 K€, y compris les tranches conditionnelles.

Un premier appel d'offre sur la tranche ferme a été réalisé en juin 2005, celui-ci s'est avéré infructueux car le montant estimé était de 203 K€ HT et le résultat avec les entreprises moins disantes était de 279 K€ HT.

En tenant compte de cette situation et de l'acquisition définitive des locaux NOOS au rez-de-chaussée, il a été décidé de préciser et de compléter le programme et d'apporter des modifications importantes dues à certaines contraintes techniques, notamment la modification de la façade au rez-de-chaussée, ainsi que l'agrandissement de la salle de réunion du 1^{er} étage. Enfin le système de ventilation demande une technicité plus importante du fait de la configuration de la structure poteaux poutres du bâtiment.

Le montant total réévalué de l'opération est estimé à 1 050 K€ toutes dépenses confondues.

L'opération se décomposera en deux phases : dans un premier temps la Rénovation des locaux de tous les services situés au deuxième étage, réfection et agencement de la salle de réunion au premier étage. Etude et travaux de rénovation des locaux du rez-de-chaussée, création d'un accueil pour la CAGB, création d'une climatisation, agencement de nouveaux bureaux.) et dans un deuxième temps l'Etude et travaux de rénovation de locaux supplémentaires au deuxième étage (locaux de l'UGAP).

Les travaux seront traités soit par appel d'offres ouvert, soit par marché négocié.

L'objectif étant de réaliser une grande partie de ces travaux pendant l'année 2006.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **la validation du nouveau phasage de l'opération,**
- **l'approbation du nouveau montant de l'opération, à inscrire au budget 2006**
- **l'autorisation donnée à Monsieur le Président de lancer et de signer les différentes consultations pour les marchés d'études, de maîtrise d'œuvre, de travaux ainsi que les éventuels avenants et décisions de poursuivre.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0